

SÉANCE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement a.i.

Excusés : Alain Beuret (Vert'lib), Patrick Chapuis (PCSI), Vincent Eschmann (PDC), Anne Froidevaux (PDC), Quentin Haas (PCSI), Nicolas Maître (PS), Christophe Schaffter (CS-POP), Blaise Schüll (PCSI) et Didier Spies (UDC)

Suppléants : Raoul Jaeggi (Vert'lib), Suzanne Maitre (PCSI), Samuel Rohrbach (PDC), Thomas Schaffter (PCSI), Hildegard Lièvre Corbat (PS), Tania Schindelholz (CS-POP), Vincent Eggenschwiler (PCSI) et Laurence Studer (UDC)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 59 députés)

1. Communications**2. Questions orales**

- Raoul Jaeggi (Vert'lib) : Possibilité de taxer l'énergie non renouvelable (satisfait)
- Alain Schweingruber (PLR) : Position de la commune de Delémont dans divers dossiers intercommunaux et conséquences sur l'agglomération (satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Engagements pris à l'égard de Moutier et situation financière cantonale (partiellement satisfait)
- Marcel Meyer (PDC) : Avenir du ceff artisanat à Moutier (satisfait)
- Loïc Dobler (PS) : Réduction du tarif des logopédistes via le budget et projet de convention tarifaire (non satisfait)
- Tania Schindelholz (CS-POP) : Fermeture anticipée des écoles obligatoires une semaine avant Noël pour lutter contre le COVID (partiellement satisfaite)
- Gabriel Voirol (PLR) : Faciliter l'inscription pour la vaccination (satisfait)
- Romain Schaer (UDC) : Capture de chats errants par la commune de Bonfol et réaction de l'AJPA (satisfait)
- Boris Beuret (PDC) : Desserte de Courcelon suite au nouvel horaire de MOBIJU (satisfait)
- Pierre-André Comte (PS) : Ordonnances pénales édictales pour infractions à la LCR à l'égard de ressortissants français et échanges d'informations (satisfait)
- Ivan Godat (VERT-E-S) : Prélèvements sur les réserves d'Énergie du Jura pour atténuer la hausse du prix du gaz (satisfait)
- Yann Rufer (PLR) : Non reconduction de certains contrats du personnel du centre de vaccination à fin novembre et appel à l'armée (satisfait)
- Alain Koller (UDC) : Adoption de la fiche du plan directeur relative à l'énergie éolienne par le Conseil fédéral et calendrier de mise en œuvre (satisfait)
- Bernard Studer (PDC) : Présentation du plan sectoriel des eaux et date d'adoption du périmètre réservé aux eaux (satisfait)
- Céline Robert-Charrue Linder (VERT-ES-) : Situation cantonale et prévention face à la consommation forcée de GHB (satisfaite)
- Gauthier Corbat (PDC) : Projet Land'art à Bonfol et subvention cantonale (satisfait)

3. Modification de la loi d'organisation du Parlement (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.
Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 56 députés.

4. Motion interne no 154

Certificat Covid au sein de l'Hémicycle – pour toutes et tous sans privilèges.
Jelica Aubry-Janketic (PS)

(La motion interne a été retirée par son auteure.)

Présidence du Gouvernement

5. Arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement pour le financement d'un contrat de prestations entre la République et Canton du Jura et la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD) pour les années 2021 et 2022

L'entrée en matière n'est pas combattue.
Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 54 voix contre 1.

6. Interpellation no 978

Un Jura militant pour le climat ?
Baptiste Laville (VERT-E-S)

Développement par l'auteur.
L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

7. Question écrite no 3413

La Rauracienne : modification ou disparition ?
Christophe Schaffter (CS-POP)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département des finances

8. Budget 2022 de la République et Canton du Jura : a) Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2022

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 48 voix contre 9.

Proposition no 10

Rubriques 101.3010.05 (p. 6); 500.3020.05 (p. 56); 500.4612.00 (p. 57); 515.3020.05 (p. 61) -
Suppression partielle (hors non octroi du renchérissement) de l'écriture négative sur les traite-
ments

Gouvernement et majorité de la commission

101.3010.05	-1'664'400 francs	Partie administrative du total de 3,4 mios
500.3020.05	-1'213'200 francs	Partie personnel enseignement obligatoire du total de 3,4 mios
500.4612.00	-11'501'200 francs	63,5% de la rubrique 500.3020.05
515.3020.05	-522'400 francs	Partie personnel enseignement post obligatoire du total de 3,4 mios

Minorité de la commission

101.3010.05	-450'000 francs	Réduction limitée au non octroi du renchérissement
500.3020.05	-328'500 francs	Réduction limitée au non octroi du renchérissement
500.4612.00	-12'063'000 francs	Participation à 63,5% aux charges de traitement des enseignants obligatoires (rubrique 500.3020.05)
515.3020.05	-141'500 francs	Réduction limitée au non octroi du renchérissement

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 22 pour la proposition de la minorité de la commission.

Proposition no 20

Rubriques 305.3510.06 (p. 36), 305.3634.06 (p. 36), 305.4510.06 (p. 37) et 305.4600.06 (p. 37) - Fonds du tourisme, adaptation des écritures comptables à la réalité de la mesure F18

Projet de budget adapté du 23.11.2021

305.3634.06	864'800 francs	Dépenses à charge du Fonds du tourisme (-100'000 francs)
305.4600.06	-880'000 francs	Recettes en faveur du Fonds du tourisme (50'000 francs de plus)

Gouvernement et commission

305.3634.06	814'800 francs	Réduction supplémentaire par le report d'un projet LPR pour 50'000 francs (passage à -150'000 francs)
305.4600.06	-830'000 francs	Les recettes liées à la participation supplémentaire des communes sont versées directement à Jura Tourisme

La proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée tacitement.

Proposition no 30

Rubriques 320.3634.00 (p. 40) et 320.3635.00 (p. 40-41) - Répartition de l'effort de la mesure F19 relative aux subventions pour l'élevage du bétail

Projet de budget adapté du 23.11.2021

320.3634.00	4'089'000 francs	Fondation rurale interjurassienne
320.3635.00	696'500 francs	Subventions pour l'élevage du bétail. Mesure F19, y compris - 300'000 francs.

Commission et Gouvernement

320.3634.00	3'939'000 francs	Effort d'économie de -150'000 francs
320.3635.00	846'500 francs	Effort d'économie de -150'000 francs

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Proposition de Raoul Jaeggi (Vert'lib)

Réduction de 2% sur toutes les rubriques du budget où cela est possible, à l'exception des salaires où une baisse est de 1% doit être opérée, éventuellement par l'intermédiaire du temps de travail.

Au vote, la proposition de Raoul Jaeggi (Vert'lib) est rejetée par 52 voix contre 2.

Tous les articles, le titre et le préambule de l'arrêté sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 36 voix contre 11.

b) Arrêté concernant la dérogation au frein à l'endettement

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 59 députés, au-delà de la majorité qualifiée requise de 40 voix.

Les procès-verbaux nos 17 et 18 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 11.45 heures.

Delémont, le 17 décembre 2021

La présidente :
Katia Lehmann



Le secrétaire a.i. :
Jean-Baptiste Maître

A handwritten signature in black ink, appearing to be "K. Lehmann".

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Baptiste Maître".